

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4 bis rue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry
Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille seize le 28 Septembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants	Résultats du vote :
Délégués présents : 25 délégués (18 titulaires - 7 suppléants)	Voix Pour : 25
Dont membres votants à voix délibérative : 25 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 20 Septembre 2016	Abstention : 0

Membres présents :

Titulaires : Mme Tétard, Mr Simon, Mr Magnier, Mr Fosset, Mme Fargette, Mr Morellon, Mr Stanislawski, Mr Pilière, Mr Chatelain, Mr Dussaussoy, Mme Boudoux, Mr Mathis, Mr Jacquin, Mr Bandry, Mr Girardin, Mme Triconnet, Mr Bereaux, Mr Bouvry.

Suppléants : Mme Simon, Mr Marquigny, Mme Philippon, Mr Delahaye, Mr Frex, Mr Martinet, Mme Van Landeghem.

Membres absents excusés : Mr Krabal, Mme Bonneau, Mr Dazard, Mr Gebka, Mr Saroul, Mr Petel, Mr Picavet, Mr Coppeaux, Mr Paudière.

Membres absents (titulaires et suppléants) : Mr Lauweryns, Mr Cottez, Mr Jacquet, Mr Godeau, Mr Marinel, Mr Agron, Mr Conversat, Mr Lequeux, Mr Trabuc, Mr Freudenreich, Mr Lantoine.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.
Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Luc Dussaussoy.

Objet : Présentation et adoption du schéma de distribution d'eau potable de l'Usesa N°20160906

Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président

Vu la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 Décembre 2006 (L 2224-7-1 du CGCT) instituant pour les Collectivités compétentes en matière d'eau potable, la mise en place d'un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution,

Vu la Loi Grenelle 2 de 2010 (L 2224-7-1 du CGCT) posant principe que le schéma de distribution comprend notamment un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution,

Vu le Décret N°2012-97 du 27 Janvier 2012 (D2224-5-1 du CGCT) définissant le contenu du descriptif détaillé,

.../...

Après avoir pris connaissance du schéma de distribution recensé sur l'ensemble du territoire de l'Usesa comprenant :

- le plan des réseaux avec la localisation des dispositifs généraux de mesures,
- le descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution de l'Usesa mentionnant les indications suivantes : linéaire – diamètre - matériau des canalisations - l'année de pose connue ou présumée – la catégorie de l'ouvrage et la classe de précision planimétrique des canalisations,

DECIDENT, après en avoir délibéré

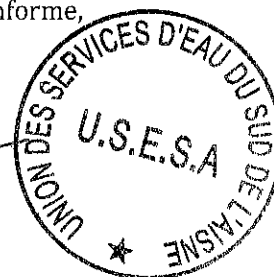
- D'ADOPTER le schéma de distribution d'eau potable de l'USES A associé de son descriptif détaillé,
- DE METTRE A JOUR annuellement le schéma et son descriptif détaillé constitué pour l'ensemble du territoire de l'Usesa et décomposé par secteurs géographiques.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits, ont signé au registre les membres présents du Comité Syndical.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Marcel CHATELAIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20160928-20160906-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2016